

	Page
VII. OBSTACLES AU COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES	23
Sucre et produits contenant du sucre	23
Beurre d'arachide	23
Certificats d'utilisation finale pour le blé	23
Prélèvements des États pour le blé et l'orge	24
Lait UHT	24
Yoghourt	24
Article 22	24
Ordonnances de commercialisation	25
Marchés à terme	25
VIII. INVESTISSEMENT	26
Exemptions prévues par la loi antitrust	27
IX. SERVICES	28
Télécommunications de base	28
Transport maritime	28
Services financiers	29
X. MESURES FISCALES	31
Sociétés non résidentes	31
Mesures fiscales sélectives	31
Taxes sur l'alcool	31
Taxe d'accise sur le halon recyclé	32
XI. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	33
Article 337 du <u>Tariff Act of 1930</u>	33
XII. RÉPONSES CANADIENNES AUX OBSTACLES ÉRIGÉS PAR LES ÉTATS-UNIS	34
Mesures canadiennes aux termes de l'Accord de libre-échange	34
Groupes spéciaux du chapitre 18	34
Groupes spéciaux du chapitre 19 (affaires de droits antidumping et compensateurs)	35
Mesures canadiennes aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain ..	37
Groupes spéciaux du chapitre 19 (affaires de droits antidumping et compensateurs)	37
Mesures canadiennes aux termes du GATT	38